

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET
LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-3837-2013, pièce B-0166, p. 17;
 - (ii) Pièce B-0019, p. 12;
 - (iii) Pièce B-0039, onglet FS21;
 - (iv) Pièce B-0040, onglet FS21.

Préambule :

Référence (i)

Le Distributeur définit un facteur de répartition FS21 pour les branchements comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations, facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.»*

Le Distributeur définit également un facteur de répartition FS21-A pour l'amortissement des branchements comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.»*

Référence (ii)

Le Distributeur spécifie le mode de détermination du facteur FS21 :

« Dans un premier temps, le coût unitaire des branchements selon le type de compteurs installé est calculé à partir des informations contenues dans le livre des immobilisations. Ensuite, pour chaque catégorie et palier tarifaire un coût unitaire par branchement est déterminé par la moyenne des coûts par branchement pondérée selon le type de compteur. Pour reconstituer la valeur totale des branchements pour chaque catégorie tarifaire, le coût moyen pondéré est multiplié par le nombre de branchements correspondant. Un coût de pose de compteur est ajouté pour chaque compteur sans branchement.

Équation : Valeur $B_A = \sum[(\text{Coût } B_{Ai} \times N_{Ai} NA) + (\text{Coût } P_{Ai} \times (NA - N_{Bi}))]$

Où :

B = Branchement

A = Classe tarifaire

i = Type de compteur (Soufflet, Rotatif, Turbine) et modèle

P = Pose de compteur

La valeur des branchements ainsi déterminée pour chaque classe tarifaire permet de reconstruire la valeur totale des branchements. Le facteur d'allocation F21 correspond à la proportion de la valeur des branchements pour chaque catégorie tarifaire par rapport à la valeur totale pour l'ensemble des catégories tarifaires.»

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer que le facteur de répartition *FS21-A*, n'est plus utilisé dans les études de répartition des coûts présentées dans le présent dossier, et ce, autant pour l'étude élaborée avec les méthodes actuelles, que celle avec les méthodes proposées.
- 1.2 Veuillez justifier l'abandon du facteur de répartition *FS21-A* pour répartir les coûts relatifs à l'amortissement des branchements.
- 1.3 Veuillez confirmer qu'à la référence (i) le Distributeur effectue une allocation directe des coûts des branchements et de l'amortissement des branchements à partir de l'interface entre différentes banques de données.
- 1.4 Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition *FS21* par rapport à ce qui a été défini à la référence (i).
- 1.5 Veuillez indiquer pourquoi aux références (iii) et (iv), le facteur de répartition *FS21* utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes actuelles est le même que celui utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes proposées.
- 1.6 Veuillez présenter les facteurs de répartition *FS21* et *FS21-A* tels que déterminés à la référence (i).
- 1.7 Veuillez comparer les résultats obtenus entre la méthode proposée et la méthode calculée selon la référence (i).
- 1.8 Veuillez indiquer en quoi la méthode proposée par le Distributeur pour déterminer le facteur *FS21* constitue une amélioration par rapport à la méthode de détermination approuvée par la Régie à la référence (i). Veuillez notamment élaborer sur la capacité de la nouvelle méthode à tenir compte de la valeur nette des branchements par clients et sur l'avantage d'une telle méthode par rapport à une allocation directe.
- 1.9 En se basant sur la référence (ii),
 - 1.9.1 Veuillez présenter un exemple détaillé du processus de calcul menant au coût unitaire des branchements. Cet exemple doit présenter tout élément ayant un impact sur le calcul du coût unitaire, par exemple, type de marché, type de clientèle, actualisation des coûts, etc.

- 1.9.2. Veuillez préciser les informations utilisées provenant du livre des immobilisations.
- 1.9.3. Pour chaque catégorie et palier tarifaire, veuillez démontrer, par un exemple, la méthodologie de calcul du coût unitaire par branchement ainsi que la valeur totale des branchements.
- 1.9.4. Veuillez présenter le calcul détaillé du facteur FS21, par catégorie et classe tarifaire.

- 2. Références :**
- (i) Dossier R-3837-2013, pièce B-0166, p. 18;
 - (ii) Pièce B-0019, p. 14;
 - (iii) Pièce B-0039, onglet FS 22;
 - (iv) Pièce B-0040, onglet FS22.
 - (v) Pièce B-0016. Page 72

Préambules :

Référence (i)

Le Distributeur définit un facteur de répartition FS22 pour les Compteurs et instruments comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.*

Gaz Métro définit également un facteur de répartition FS22-A pour l'amortissement des Compteurs et instruments comme étant déterminé par *l'interface entre les différents modules de SAP (Facturation grand débit, Suivi des compteurs, Immobilisations (amortissement) facturation cyclique) permettant de faire une allocation directe en fonction des tarifs, sous-tarifs et paliers.*

Référence (ii)

Le Distributeur spécifie le mode de détermination de ce facteur FS22 :

« Le coût total pour l'acquisition et le recyclage des compteurs est divisé par le nombre de compteurs acquis et recyclés pour obtenir le coût unitaire annuel. La moyenne des coûts unitaires des trois dernières années est utilisée et un ajustement est effectué pour compenser les durées de vie différentes des types de compteurs. Une durée de vie de 20 ans est présumée pour les calculs du coût unitaire moyen des compteurs. L'équation qui suit résume la méthode utilisée pour établir le coût unitaire par type de compteurs.

Équation :

*Coût unitaire = [(Moyenne Coût unitaire(t, t-1, t-2) * 20 ans) / durée de vie] + Equip. Mesurage*

Où :

Moyenne Coût unitaire(t, t-1, t-2) = moyenne du coût unitaire d'acquisition et de recyclage des compteurs pour les trois dernières années;

Durée de vie : durée de vie estimée pour ce type de compteurs ;

Équip. Mesurage = Coût unitaire de l'équipement de mesurage.

Les coûts unitaires par type de compteur ainsi établis, il est possible de reconstruire le coût total encouru pour l'acquisition et le recyclage de compteurs pour chaque catégorie tarifaire et palier tarifaire en multipliant le nombre de compteurs selon le type par son coût unitaire correspondant. »

Référence (v)

« Gaz Métro ne propose pas de changement à la méthode d'allocation du coût des compteurs. Cependant, des améliorations seront apportées à l'évaluation du coût unitaire par type de compteur. La méthodologie suivie pour déterminer le coût unitaire par type de compteurs est présentée à l'annexe 2. »

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer que le facteur de répartition *FS22-A*, n'est plus utilisé dans les études de répartition des coûts présentées dans le présent dossier, et ce, autant pour l'étude élaborée avec les méthodes actuelles, que celle avec les méthodes proposées.
- 2.2 Veuillez justifier l'abandon du facteur de répartition *FS22-A* pour répartir les coûts relatifs à l'amortissement des Compteurs et instruments.
- 2.3 Veuillez confirmer qu'à la référence (i) le Distributeur effectue une allocation directe des Compteurs et instruments et de l'amortissement des Compteurs et instruments à partir de l'interface entre différentes banques de données.
- 2.4 Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition *FS22* par rapport à ce qui a été défini à la référence (i).
- 2.5 Veuillez indiquer pourquoi aux références (iii) et (iv), le facteur de répartition *FS22* utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes actuelles est le même que celui utilisé dans l'étude déterminée selon les méthodes proposées.
- 2.6 Veuillez présenter les facteurs de répartition *FS22* et *FS22-A* tel que déterminés à la référence (i).
- 2.7 Veuillez comparer les résultats obtenus entre la méthode proposée et la méthode calculée selon la référence (i).

2.8 Veuillez indiquer en quoi la méthode proposée par le Distributeur pour déterminer le facteur FS22, constitue une amélioration par rapport à la méthode de détermination approuvée par la Régie à la référence (i). Veuillez notamment élaborer sur la capacité de la nouvelle méthode à tenir compte de la valeur nette des Compteurs et instruments par clients et sur l'avantage d'une telle méthode par rapport à une allocation directe.

2.9 En se basant sur la référence (v) :

2.9.1. Veuillez présenter un exemple détaillé du processus de calcul menant au coût unitaire par type de compteur. Cet exemple doit présenter tout élément ayant un impact sur le calcul du coût unitaire, dont notamment la méthode de calcul de la durée de vie utile, l'actualisation des coûts, etc.

2.9.2. Veuillez expliquer pourquoi une durée de vie de 20 ans a été retenue.

2.9.3. Veuillez expliquer pourquoi la moyenne est établie sur les trois dernières années plutôt qu'une autre période.

2.9.4. Veuillez présenter, une fois le calcul unitaire établi par type de compteur, le calcul détaillé du coût annuel moyen de l'équipement de mesurage et compteur par client utilisé dans le calcul du facteur de répartition FS22.

2.9.5. Veuillez fournir les données suivantes :

- Durée de vie par type de compteur;
- Coût unitaire par type de compteur, détaillant le coût d'achat et les coûts de réusinage;
- Nombre de compteurs, selon le type, par catégorie tarifaire et palier tarifaire.

3. Référence : Pièce B-0040, onglet FS27.

Préambule :

« Note 1: Les coûts généraux ont été établis à 4 082 199 \$, les coûts pour le résidentiel à 3 136 016 \$, les coûts pour le commercial et industriel à 14 397 133 \$ et les coûts pour le VGE à 2 500 258 \$.

Ces coûts ont été alloués directement par chacune des équipes des Ventes. »

Demandes :

3.1 Veuillez expliquer la nature des dépenses incluses dans les coûts généraux.

3.2 Veuillez expliquer la nature des dépenses de 14 397 133 \$ incluses dans les coûts pour le commercial et industriel. Veuillez expliquer pourquoi ces coûts sont alloués uniquement aux clients des tarifs D₁ et D₃.

4. Référence : Pièce B-0040, onglet FS28.

Préambule :

« Note 1: Les coûts généraux ont été établis à 3 492 909 \$, les coûts pour le résidentiel à 157 064 \$, les coûts pour le commercial et industriel à 1 672 089 \$ et les coûts pour le VGE à 47 250 \$.

Ces coûts ont été alloués directement par chacune des équipes du marketing. »

Demandes :

4.1 Veuillez expliquer la nature des dépenses incluses dans les coûts généraux.

4.2 Veuillez expliquer la nature des dépenses de 1 672 089 \$ incluses dans les coûts pour le commercial et industriel. Veuillez expliquer pourquoi ces coûts sont alloués uniquement aux clients des tarifs D₁ et D₃.

5. Référence : Pièce B-0040, onglets FB08, FS21 et FS22.

Demande :

5.1 Veuillez préciser comment ont été traités les clients en combinaison tarifaire pour les facteurs de répartition cités en référence.

6. Référence : Pièce B-0040, onglets FB01D, FB07 et FB09.

Demandes :

6.1 Veuillez indiquer comment ont été pris en compte les volumes et les revenus des services GAI et GAC du tarif D₅ dans l'étude d'allocation des coûts.

6.2 Pour les facteurs de répartition cités en référence, veuillez fournir pour chacun des sous-tarifs du tarif D₅, les volumes et les revenus prévus pour les services GAI et GAC.

7. Référence : Pièce B-0016, p. 92.

Préambule :

« Les coûts relatifs au développement des systèmes informatiques se retrouvent sous la rubrique des dépenses d'amortissement des frais reportés et comme élément de la base de tarification.

Présentement, le facteur d'allocation BASETARD est utilisé pour allouer ces montants. »

Demandes :

- 7.1 Veuillez segmenter par projet les coûts de la base de tarification et de l'amortissement relatifs au développement informatique par projet.
- 7.2 Veuillez fournir une description de chacun de ces projets et identifier la ou les catégories de clientèles visées par ces derniers.